



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 74317

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur la désignation par les chefs d'État ou de gouvernement du Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. En effet, à l'occasion de cette nomination, le Gouvernement français avait indiqué que « la visibilité, la cohérence et la continuité de l'action de l'Union européenne sont renforcées » et que les Européens étaient désormais « mieux préparés pour relever les défis auxquels l'Union est confrontée ». Pourtant, si l'Union européenne est le plus important contributeur de l'aide humanitaire en Haïti, la Haute représentante ne s'est toujours pas déplacée dans l'île plus d'un mois et demi après le séisme, ce qui n'a, semble-t-il, pas particulièrement contribué à renforcer la « visibilité » de l'Europe. De la même façon, l'absence de la Haute représentante à la réunion informelle des ministres de la défense de l'Union européenne a été sévèrement critiquée. De plus, la Haute représentante persiste à parler de politique étrangère à propos des Balkans occidentaux, qui relèvent plutôt de la politique d'élargissement. En revanche, la Haute représentante ne s'est toujours pas engagée sur l'Iran, le Moyen-Orient et le conflit israëlo-palestinien, l'Afghanistan ou l'Afrique. Enfin, le porte-parole du président des États unis d'Amérique a récemment indiqué qu'il ne se rendrait pas au prochain sommet annuel entre l'Union européenne et les États-unis qui devaient avoir lieu à Madrid les 24 et 25 mai, officiellement pour des raisons de calendrier, mais, semble-t-il, également pour marquer son agacement devant l'incapacité de l'Europe à parler d'une seule voix. Elle lui demande donc de lui indiquer comment le Gouvernement français entend que soient réellement renforcées la visibilité, la cohérence et la continuité de l'action de l'Union européenne.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État rappelle à l'honorable parlementaire que la création de la fonction de haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de la sécurité est une innovation majeure du Traité de Lisbonne pour renforcer la cohérence et la visibilité de la diplomatie et de l'action extérieure européennes. Le haut représentant doit s'appuyer à terme sur un service européen pour l'action extérieure, constitué de fonctionnaires du Conseil, de la commission et d'un tiers au minimum de personnels issus des États membres. Ce service rassemblera les départements thématiques et géographiques correspondants de la commission et du Conseil et les structures politico-militaires avec les garanties nécessaires à leur fonctionnement, notamment en termes de contrôle des États membres. Mme Ashton a, dans ce contexte sensible, le devoir de remplir ses fonctions de représentation et d'exécution et de répondre aux attentes des États membres, tout en présidant, sous le contrôle des 27, à la mise en place du service européen pour l'action extérieure et à la définition des arrangements spécifiques avec les différents acteurs européens concernés. Elle est confrontée à de nombreux défis sans avoir encore nécessairement tous les moyens d'y faire face. S'agissant de la catastrophe naturelle à Haïti, Mme Ashton a convoqué et présidé très rapidement une réunion du Conseil des ministres européens des affaires étrangères qui a su prendre les mesures d'urgence ; elle s'est rendue sur place, elle a représenté l'Union européenne s'engageant pour elle à la conférence de reconstruction qui s'est tenue à New-York ; elle a conduit, sans délai, une réflexion pour améliorer, de façon concrète, l'efficacité et la visibilité de la réponse

européenne face aux situations d'urgence. Après une tournée au Proche-Orient dans des circonstances politiques particulièrement difficiles, l'absence à la réunion informelle des ministres de la défense était justifiée par sa présence, réclamée par de nombreux États membres, à l'investiture du nouveau président ukrainien et par la nécessité de marquer l'importance de la relation UE-Ukraine indispensable à la stabilité de notre voisinage oriental. Depuis, Mme Ashton a présidé son premier Conseil des affaires étrangères élargi aux ministres de la défense le 26 avril 2010. Enfin, si la perspective européenne des Balkans est garantie, il serait prématuré d'affirmer que cette région relève de la seule politique d'élargissement. Cette région est encore instable et l'Union européenne y déploie toujours trois missions de gestion de crises, dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune, sous la responsabilité de Mme Ashton. Le secrétaire d'État chargé des affaires européennes s'est d'ailleurs entretenu de cette question avec la haute représentante, en marge de la réunion ministérielle UE/Balkans du 2 juin. La France apporte un soutien constructif à la haute représentante, tout particulièrement dans cette phase de mise en place et d'adaptation décisive pour l'affirmation de la politique étrangère européenne. Elle accorde, à cet égard, la plus grande attention à l'architecture et à la composition du futur service européen pour l'action extérieure, afin d'être mieux à même d'épauler et d'orienter l'action de la haute représentante. Lors de sa visite à Paris le 16 avril, au cours de laquelle elle a également été reçue par le Président de la République, le secrétaire d'État chargé des affaires européennes lui a apporté son plein soutien dans son travail de mise en place du service.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74317

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2010, page 2832

Réponse publiée le : 29 juin 2010, page 7224